EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice: 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation: 22/10/2014

Date d'affichage: 23/10/2014

Formalités de publicités effectuées, le**1: 4 NOV. 2014** Transmis en Sous-Préfecture de DRAGUIGNAN, le**1**, **3 NOV. 2014** Visa du :

1 3 NOV. 2014

de la Commune de COGOLIN Séance du Jeudi 30 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le trente octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS: Éric MASSON - Audrey TROIN - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Renée FALCO - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

<u>POUVOIRS</u>: Régine RINAUDO à Maria De Fatima FIANDINO / Pascal CORDÉ à Laëtitia PICOT / Jean-Jacques GABERT à Rémy FELIX / Johan TOUCAS à Marc-Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Audrey TROIN / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

ABSENTS: Patrick GARNIER / Sébastien MACREZ / Monique LEBLANC /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Dans le cadre de l'amélioration des services de transports publics et notamment des transports scolaires, l'assemblée départementale a souhaité favoriser la mise en place d'abris voyageurs permettant d'accueillir les usagers du réseau VARLIB dans de bonnes conditions de confort et d'information.

Après un examen de la fréquentation aux points d'arrêt des équipements existants et des disponibilités foncières, les installations se feront aux endroits suivants:

Point d'arrêt : FONT MOURRIER

- Abri simple sur éclairage solaire

N° 2014/133

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'IMPLANTATION D'ABRIS VOYAGEURS DU RESEAU DEPARTEMENTAL DE TRANSPORT PUBLIC « VARLIB »

N° 2014/133

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'IMPLANTATION D'ABRIS VOYAGEURS DU RESEAU DEPARTEMENTAL DE TRANSPORT PUBLIC « VARLIB »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention précisant les conditions d'implantation et d'entretien des abris voyageurs et de l'autoriser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la convention précisant les conditions d'implantation et d'entretien des abris voyageurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,

Marc-Etienne LANSADE